

U.F.R. LETTRES & SCIENCES HUMAINES

DEMANDE D'AMENAGEMENT DES ETUDES

à transmettre par mail à marie-pascale.brochaye@univ-reims.fr **au plus tard le 7 octobre 2020**

Les étudiants inscrits en Licence ou en Master, remplissant l'un des motifs énumérés ci-dessous bénéficient, sur décision individuelle prise par la Directrice de l'UFR, d'une dispense totale ou partielle d'assiduité en Travaux-Dirigés et du Contrôle Continu obligatoire.

Si vous ne répondez pas à un des critères, vous pouvez adresser un courrier à la Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines (à transmettre par mail dans les mêmes délais).

A REMPLIR PAR L'ETUDIANT

N° ETUDIANT :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

..... TEL :

INSCRIT EN: LICENCE : année 1 2 3
(Précisez la filière)

MASTER : année 1 2
(Précisez la mention et le parcours)

demande un aménagement d'études pour : semestre 1 semestre 2

aménagement : total ou partiel dans ce cas, indiquez le code et l'intitulé des éléments constitutifs à passer en épreuve terminale

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pour les motifs suivants (justificatif obligatoire à nous fournir avec la demande):

- salarié au moins à mi-temps pour une durée minimum de 3 mois ou entrepreneur
- chargé de famille
- en double cursus
- sportif de haut niveau, artiste de haut-niveau
- étudiant élu ayant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante (élu des conseils : centraux, d'UFR, des Services Universitaires, du CA du CROUS)
- étudiant en détention
- réfugié
- en situation de handicap ou en situation de santé particulière
- étudiante enceinte avec avis du médecin traitant et du médecin du SUMPPS
- service civique
- sapeur-pompier volontaire, volontaire dans les armées, réserviste
- étudiant qui exerce des fonctions dans le milieu associatif

Reims, le
Signature :

La décision vous sera notifiée par mail.

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

- ACCORD
- REFUS motif :

Cachet de l'établissement

.....
.....
.....